

1. Questions préparatoires :

a) Définissez la notion de protection sociale.

☞ Protection sociale ≠ sécurité sociale (la *sécu* n'est qu'une partie de la protection sociale en France).

Ensemble des dispositifs publics et privés (assurances et mutuelles privées), obligatoires et facultatifs qui permettent de protéger les citoyens des risques sociaux liés à l'absence transitoire d'emploi (maternité, chômage, maladie, retraite...) et de la pauvreté et du risque d'exclusion des personnes dans l'incapacité d'occuper un emploi (mères célibataires, handicapés, personnes âgées, chômeurs de longue durée, exclus « inemployables »...). En France, l'essentiel de la protection sociale est publique et obligatoire (sécurité sociale) dans un système mixte entre l'assurance et l'assistance.

b) Donnez la signification des 3 valeurs entre parenthèses dans le document 2.

En France en 1995, les dépenses totales de protection sociale concernant la branche exclusion & pauvreté s'élevaient à 4,3 milliards d'euros, alors que ces mêmes dépenses, s'élevaient au total à 7,8 milliards d'euros en 2005. De 1995 à 2005, les dépenses de protection sociale de la branche pauvreté & exclusion ont augmenté de 81,4% (soit presque un doublement).

c) Expliquez la phrase en gras dans le document 1.

« Cette réduction de la couverture des assurances sociales implique le développement de nouvelles prestations, qui ne relèvent pas du répertoire bismarckien de protection sociale. [...] »

La baisse des cotisations sociales malgré l'augmentation des besoins (santé et retraite notamment à cause du vieillissement de la population et du papy-boom) a entraîné 2 évolutions de notre système de protection sociale:

- diminution des prestations de la sécurité sociale (décote, déremboursements, franchise médicale) ce qui encourage les plus fortunés à prendre une complémentaire santé ou retraite (assurance ou mutuelles privées).
- Apparition de nouveaux minima sociaux financés par l'impôt et dans une logique universelle mais résiduelle (RMI 1988, CMU, 2001). Pour compenser la baisse des cotisations sociales et financer ces nouveaux minima sociaux (nouvelles pauvretés), les gouvernements successifs (de gauche comme de droite) ont mis en place de nouveaux impôts dédiés au financement de la protection sociale, notamment la CSG et la CRDS. Cette dernière évolution a accentué la logique beveridgienne de notre système mixte de protection sociale et fait reculer la logique bismarckienne.

2. Synthèse :

1) **Après avoir montré l'évolution des risques sociaux...**

- Hausse quantitative (Doc2 +50% en 10 ans, ↑↑ pauvreté et exclusion, ↑ santé, vieillesse, ↓ logt, mater, emploi)
- Chômage de masse => chômage longue durée : *quelle indemnisation ?*
- Flexibilité externe => précarisation (**Q2**) => *Working poors : Quel complément de revenu incitatif, quelle protection sociale quand cotisations discontinues ?*
- Féminisation emploi + fragilisation couples => familles monoparentales : API
- Sur-chômage des non qualifiés => *Quelle formation ? (-37%)*
- Vieillesse population + papy-boom => moindre couverture santé et vieillesse *si on n'augmente par les CS*
- Nouvelles pauvretés (jeunes urbains) Désaffiliation sociale (Robert Castel) => spectre de l'exclusion : *Quels minima non désincitatifs ?*
- ↑ individualisme et bi-activité des couples => ↓ solidarités traditionnelles *Quelle prise en charge pour les enfants, âgés dépendants ?*

2) **... vous présenterez les transformations de la protection sociale qu'elle nécessite.**

- Nouveaux minima sociaux (RMI, CMU, API) financés par des impôts et non plus par des CS
- Déremboursements, franchises médicales, décotes => recours de +/+ à des complémentaires privées
- Logique de plus en plus résiduelle et de moins en moins ambitieuse, suspicion sur les ayants-droits, stigmatisation des « aidés » (débat sur l'assistantat/trappes à inactivité, RMA, RSA, impôts négatif : crédit d'impôt)
- Quelle prise en charge collective des âgés dépendants de +/+ nombreux ?
- PS française mixte de +/+ beveridgienne et de -/- bismarckienne **Q3**
- Fiscalisation du financement de la PS (CSG, CRDS = impôts nouveaux)
- Quelles mesures pour favoriser l'autonomie des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle ? Comment ancrer la PS sur l'individu et non plus sur l'emploi (emploi de +/+ discontinu) afin d'assurer ceux qui en ont le plus besoin (travailleurs précaires) et non les seuls travailleurs stables ?

☞ « ~~Fomber~~ » dans la pauvreté. Minimum vieillesse (assistancielle) ≠ pension retraite (assurancielle). Assurance chômage (assurancielle) ≠ allocation de solidarité ou RMI (assistancielle). Les ménages fortunés bénéficient aussi de la PS (remboursements santé, assurance chômage, retraite). Pas d'automatisme entre pauvreté et exclusion (soyez nuancé).